



**KPMG Audit**  
Tour EQHO – 2 Avenue Gambetta  
92066 Paris–La Défense



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES**

**(Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020)**

Au Président du Conseil d'administration

**ORANO SA**  
125 Avenue de Paris  
92320 Châtillon

Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ORANO SA (ci-après « la Société ») et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de votre information financière au 30 juin 2020, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la Société, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020 (ci-après "les Comptes"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration le 30 juillet sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Comptes avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

**ORANO SA**

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés – Page 2**

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 juillet 2020

Les commissaires aux comptes,

KPMG Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Paul Thill

Associés

Laurent Genin

Associés

Séverine Scheer

Laurent Daniel